2019-04-01 : **PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON, TENUE AU LIEU DES SESSIONS, LE LUNDI 1ER AVRIL 2019 À 19 HEURES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR SIMON BOUCHER, MAIRE.**

Sont présents :

Simon Boucher	Maire
Patrice Pinard	Conseiller siège n° 1
Yanick Blier	Conseiller siège n° 2
Michel Bernier	Conseiller siège n° 3
Steve Therion	Conseiller siège n° 6

Sont absents :

Julie Ricard	Conseillère siège n° 4
Nathalie Talbot	Conseillère siège n° 5

Secrétaire d'assemblée :

Matthieu Levasseur	Directeur général et secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19 heures.

19-0401

2. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est déposé aux membres du Conseil municipal pour adoption.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier, appuyé par le conseiller Steve Therion et résolu que soit adopté l'ordre du jour de la séance tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3. PROCÈS-VERBAL

19-0402

3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard, appuyé par le conseiller Yanick Blier et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.2 SUIVI

Un suivi est donné concernant différents dossiers, notamment sur le nettoyage des pièces et conduites et le remplacement d'un adaptateur de tête à la station de surpression, la réception des balises coniques de signalisation ainsi que la réception du rapport final de la 2e phase de l'analyse de la conformité des installations

septiques. Le maire Simon Boucher fait mention de la fermeture du prêt temporaire pour les travaux de réfection d'infrastructures sur les rues St-Denis et St-Jean suite à la réception de la subvention en provenance de la TECQ, de la réparation de 3 conteneurs métalliques à chargement avant ainsi que de l'avancement des travaux du comité de toponymie ad hoc pour les édifices municipaux et le parc de la Halte du pont de fer. Il souligne également la vente du métier à tisser à la Fabrique Ste-Marguerite-Bourgeoys et le nombre d'inscriptions atteint par la municipalité au Défi santé. À cet effet, il procède au tirage des coupons de participation du concours « Gagnez un vélo » dans le cadre du Défi Santé. Le coupon de participation pigé est celui de Madame Laurence Désilets. Enfin, au nom du Conseil municipal et des citoyennes et citoyens de la municipalité, le maire Simon Boucher proclame la Semaine de l'action bénévole du 7 au 13 avril et invite la population à aider à maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat.

4. DEMANDES SPÉCIALES

Aucune demande n'est formulée.

5. CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du Conseil du 4 mars 2019. À la demande du président, il résume les communications ayant un intérêt public.

6. TRÉSORERIE

19-0403 **6.1 COMPTES**

La liste des comptes pour la séance du 1er avril 2019 est soumise aux membres du Conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard, appuyé par le conseiller Michel Bernier et résolu que soit approuvée la liste des comptes pour la séance du 1er avril 2019 et que soit autorisé leur paiement. La liste des comptes présentés, qui totalisent 603 539.31 $, dont 14 090.76 $ en déboursés directs des salaires, est annexée à la suite de ce procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Matthieu Levasseur, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

_____
Matthieu Levasseur
Secrétaire-trésorier

7. RAPPORTS DES COMITÉS/DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS

7.1 RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU SERVICE D'URBANISME

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des permis du service d'urbanisme pour le mois de mars.

7.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS ET ÉTATS FINANCIERS 2018 DES LOISIRS STE-CLOTILDE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport d'activités et les états financiers au 31 décembre 2018 de l'organisme Loisirs Ste-Clotilde.

8. RÈGLEMENTATION

9. AFFAIRES NOUVELLES

19-0404 **9.1 MANDAT À L'AVOCAT – DIVISION DES PETITES CRÉANCES À LA COUR DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été adressée par madame Anne Poulin de Courval à la Division des petites créances de la Chambre civile de la Cour du Québec en date du 26 février 2019 à l'égard de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été adressée par monsieur Louis Poulin de Courval à la Division des petites créances de la Chambre civile de la Cour du Québec en date du 7 mars 2019 à l'égard de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été adressée par monsieur Marc Poulin de Courval à la Division des petites créances de la Chambre civile de la Cour du Québec en date du 7 mars 2019 à l'égard de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil souhaitent contester les demandes adressées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une offre de services au cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau en vue d'un accompagnement pour sa défense ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier, appuyé par le conseiller Steve Therion et résolu que soit mandaté le cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau pour un accompagnement face aux demandes adressées à la Division des petites créances de la Chambre civile de la Cour du Québec par madame Anne Poulin de Courval et messieurs Louis et Marc Poulin de Courval à l'égard de la municipalité. Le mandat comprend un soutien administratif pour compléter les formulaires nécessaires ainsi qu'un soutien pour la préparation à l'audience.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-0405 **9.2 MANDAT À L'AVOCAT – COUR MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE, suite à une inspection des lieux effectuée par la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA), le locataire de l'immeuble situé au 10 rue St-Jean contrevenait à l'article 4.1 du règlement n° 97 concernant les animaux relativement au chien prohibé ;

CONSIDÉRANT QU'un avis d'infraction a été transmis en date du 7 août 2018 par la SPAA à l'égard de l'infraction susmentionnée enjoignant le locataire de se conformer dans les 2 semaines de la signification ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à une nouvelle inspection effectuée le 6 novembre 2018 par la SPAA, le locataire de l'immeuble contrevenait toujours à l'article 4.1 du règlement n° 97 concernant les animaux relativement au chien prohibé ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 13.2 du règlement n° 97 et de l'Entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Victoriaville avec la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, un constat d'infraction a été signifié par la SPAA au nom de la municipalité au locataire de l'immeuble en date du 13 novembre 2018 imposant une amende de 100 $ et des frais judiciaires de 49 $;

CONSIDÉRANT QUE le défendeur n'a transmis ni plaidoyer ni paiement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder par jugement par défaut ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard, appuyé par le conseiller Michel Bernier et résolu que soit mandaté le cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau pour représenter la municipalité à la Cour municipale faisant suite au constat d'infraction signifié en date du 13 novembre 2018 par la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA) au nom de la municipalité au locataire de l'immeuble situé au 10 rue St-Jean en contravention à l'article 4.1 du règlement n° 97 concernant les animaux relativement au chien prohibé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-0406 **9.3 <u>RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À COPERNIC</u>**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de l'organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la Rivière Nicolet (COPERNIC) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire confirmer son engagement à protéger les lacs, les cours d'eau et les eaux souterraines des bassins versants de la rivière Nicolet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite maintenir l'accès aux tarifs avantageux de l'organisme pour les événements et les différents services offerts ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier, appuyé par le conseiller Michel Bernier et résolu que soit renouvelée l'adhésion de la municipalité à l'organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la Rivière Nicolet (COPERNIC) au coût de 75 $.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-0407 **9.4 <u>OCTROI DU CONTRAT DE RECHARGEMENT DES ACCOTEMENTS POUR L'ANNÉE 2019</u>**

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés pour le rechargement des accotements à divers endroits sur la route du Portage et la route Warwick, pour une quantité approximative de 150 tonnes de MG-20b, à effectuer au courant du mois de juin ;

CONSIDÉRANT les prix obtenus :

Soumissionnaire	Prix à la tonne (taxes en sus)
J. Noël Francoeur Inc.	33.28 $
R. Guilbeault Construction inc.	44.00 $
Sintra Inc. (Région Mauricie/Centre-du-Québec)	40.67 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard, appuyé par le conseiller Yanick Blier et résolu que soit octroyé le contrat de rechargement des accotements pour l'année 2019 à l'entreprise J. Noël Francoeur inc. au taux de 33.28 $ la tonne taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-0408 **9.5 <u>RECOMMANDATION À LA VILLE DE VICTORIAVILLE – OCTROI DU CONTRAT DE TRAVAUX D'ASPHALTAGE ET DE RÉFECTION DE VOIRIE SUR DIVERSES RUES POUR L'ANNÉE 2019 – LOT N° 1</u>**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à des travaux d'asphaltage et de réfection de voirie sur diverses rues au printemps ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton a délégué à la Ville de Victoriaville son pouvoir de procéder, en son nom, à un appel d'offres regroupé pour des travaux d'asphaltage et de réfection de voirie sur la route Therrien et une partie de la route du Portage ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Victoriaville a lancé un appel d'offres regroupé le 13 février dernier ;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus lors de l'ouverture des soumissions le 13 mars dernier :

Soumissionnaire	Lot 1A Route Therrien (taxes en sus)	Lot 1B Route du Portage (taxes en sus)	Total (taxes en sus)
Pavage Drummond inc.	238 191.13 $	98 169.32 $	336 360.45 $
Sintra inc. (Région Mauricie/Centre-du-Québec)	233 574.78 $	96 697.40 $	330 272.18 $
Construction & Pavage Portneuf inc.	278 597.91 $	105 045.63 $	383 643.54 $
Pavage Centre Sud du Québec inc.	309 834.50 $	119 927.50 $	429 762 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier, appuyé par le conseiller Steve Therion et résolu que soit recommandé à la Ville de Victoriaville de procéder à l'octroi du contrat pour les travaux d'asphaltage et de réfection de voirie sur diverses rues à l'entreprise Sintra inc. (Région Mauricie/Centre-du-Québec), le plus bas soumissionnaire conforme, pour les lots 1A et 1B de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, en conformité selon le document d'appel d'offres Travaux d'asphaltage et de réfection de voirie sur diverses rues de la Ville de Victoriaville et la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton pour l'année 2019 - Lot n° 1. Le coût total du contrat pour la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton est de 330 272.18 $ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-0409

9.6 <u>OCTROI DU CONTRAT POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE QUALITATIF – TRAVAUX D'ASPHALTAGE ET DE RÉFECTION DE VOIRIE SUR LA ROUTE THERRIEN ET LA ROUTE DU PORTAGE</u>

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de procéder à une surveillance et un contrôle qualitatif en vue des travaux d'asphaltage et de réfection de voirie sur la route Therrien et une partie de la route du Portage ;

CONSIDÉRANT la satisfaction des services rendus par la firme EXP Laboratoires au cours des dernières années pour le contrôle qualitatif ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été demandée à la firme EXP Laboratoires en vue du mandat susmentionné ;

CONSIDÉRANT les différents taux obtenus :

	Taux (taxes en sus)
Technicien de chantier	55 $/heure
Technicien sénior ou ingénieur junior	70 $/heure
Ingénieur, chargé de projet	90 $/heure
Secrétaire	50 $/heure
Essais de laboratoire ESG-14	140.80 $/essai
Essais de laboratoire MG-112	63.20 $/essai
Essais de laboratoire MG-20	96 $/essai

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard, appuyé par le conseiller Michel Bernier et résolu que soit octroyé le contrat pour la

surveillance et le contrôle qualitatif en vue des travaux d'asphaltage et de réfection de voirie sur la route Therrien et une partie de la route du Portage à la firme EXP Laboratoires. Le budget estimé est établi à 10 174 $ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-0410 **9.7 <u>MANDAT POUR ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS ET LETTRE DE RECOMMANDATION – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES ST-LÉON, ST-ANDRÉ ET PRINCIPALE</u>**

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention révisé en date du 1er février 2016 priorise la réfection des sections des conduites d'égout sanitaire situées sur les rues St-Léon et St-André et sur une partie de la rue Principale, soit entre l'intersection de la rue St-Léon et le numéro civique 15 ;

CONSIDÉRANT les demandes du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à effectuer la réfection des sections de conduites susmentionnées préalablement à la mise en place d'une station de traitement des eaux usées compte tenu de leur caractère désuet et unitaire ;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du Conseil à effectuer la réfection de ces sections de conduites conditionnellement à l'octroi d'une aide financière gouvernementale ;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres financiers visant le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2019-2023 ;

CONSIDÉRANT les possibilités d'ouverture ce printemps ou cet été d'un nouveau programme d'aide financière visant la remise en état de l'infrastructure liée à l'eau potable, aux eaux usées et à l'eau de pluie ;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du Conseil à ce que la municipalité puisse déposer une demande à cet éventuel programme dès son ouverture ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services professionnels a été demandée à la firme Pluritec pour la préparation d'une estimation préliminaire des coûts et d'une lettre de recommandation en vue des travaux susmentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard, appuyé par le conseiller Yanick Blier et résolu que soit acceptée l'offre de services de la firme Pluritec, au coût de 2 500 $ taxes en sus pour la préparation d'une estimation préliminaire des coûts et d'une lettre de recommandation en vue de travaux de réfection d'infrastructures sur les rues St-Léon et St-André et sur une partie de la rue Principale, soit entre l'intersection de la rue St-Léon et le numéro civique 15.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-0411 **9.8 <u>VÉRIFICATION ET CALIBRATION DES DÉBITMÈTRES DE LA STATION DE SURPRESSION ET VÉRIFICATION DE L'ÉTAT DE LA CONDUITE D'AMENÉE</u>**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une validation et une calibration annuelles du débitmètre d'eau brute et du débitmètre d'eau distribuée à la station de surpression en vertu d'obligations gouvernementales ;

CONSIDÉRANT QUE les obligations sont liées aux programmes d'aide financière du gouvernement du Québec pour des projets d'infrastructures d'eau ;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable également d'effectuer une mise à jour du calcul de l'épaisseur interne de la conduite d'amenée entre le puits et la station de surpression ;

CONSIDÉRANT la satisfaction de la municipalité à l'égard des services rendus par l'entreprise Cyr Système inc. pour les travaux susmentionnés ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à l'entreprise pour les travaux susmentionnés ;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis sont identiques à ceux fournis l'an dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier, appuyé par le conseiller Steve Therion et résolu que soit acceptée la soumission de l'entreprise Cyr Système inc., au coût de 1 256 $ taxes en sus, en vue de réaliser une vérification et une calibration des débitmètres de la station de surpression ainsi que d'effectuer une vérification de l'épaisseur interne de la conduite d'amenée entre le puits et la station de surpression.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-0412 **9.9 <u>VÉRIFICATION DES POMPES À LA STATION DE SURPRESSION</u>**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite effectuer une vérification annuelle des trois pompes électriques à la station de surpression ;

CONSIDÉRANT la satisfaction de la municipalité à l'égard des services rendus l'an dernier par l'entreprise C.M.F. Moteurs électriques enrg. pour la vérification susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services pour une durée de 3 ans a été demandée à l'entreprise pour la vérification susmentionnée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard, appuyé par le conseiller Yanick Blier et résolu que soit octroyé le contrat de vérification des 3 pompes à la station de surpression à l'entreprise C.M.F. Moteurs électriques enrg. pour une durée de 3 ans au taux horaire de 69 $ taxes en sus pour la première année.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-0413 **9.10 <u>INSPECTION DES BORNES INCENDIE</u>**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doive effectuer une inspection annuelle portant sur la capacité hydraulique de ses 23 bornes d'incendie du réseau dans le cadre du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Certification W. Water inc., qui effectuait le mandat susmentionné depuis les dernières années, a signifié à la municipalité son indisponibilité à réaliser dorénavant ce mandat ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été demandée à l'entreprise Aqua Data inc. pour réaliser le mandat susmentionné ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier, appuyé par le conseiller Patrice Pinard et résolu que soit octroyé le contrat d'inspection des 23 bornes incendie du réseau à l'entreprise Aqua Data inc. pour une durée de 5 ans au coût annuel de 759 $ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-0414 **9.11 <u>NETTOYAGE DU RÉSEAU D'ÉGOUT</u>**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à un nettoyage annuel des conduites d'égout sanitaire ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à un nettoyage biannuel des puisards du réseau d'égout pluvial situés au sein du village ;

CONSIDÉRANT la satisfaction de la municipalité à l'égard des services rendus par l'entreprise Vacuum Drummond Inc. pour le nettoyage des conduites d'égout sanitaire et des puisards ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise connait bien le réseau d'égout de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été demandée à l'entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par l'entreprise sont identiques à ceux fournis l'an dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard, appuyé par le conseiller Yanick Blier et résolu que soit acceptée l'offre de services de l'entreprise Vacuum Drummond Inc. pour le nettoyage du réseau d'égout. L'offre comprend les services d'un camion vacuum et d'un camion hydropression en vue du nettoyage des conduites d'égout sanitaire au taux horaire de 220 $ taxes en sus. Un prix de 75 $ la tonne taxes en sus est aussi chargé pour la disposition du solide.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-0415 **9.12 <u>NETTOYAGE DE PONCEAUX</u>**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à un nettoyage de ponceaux à divers endroits au sein de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été demandée à l'entreprise Vacuum Drummond Inc. en vue de procéder au nettoyage ;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par l'entreprise est identique à celui fourni l'an dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier, appuyé par le conseiller Patrice Pinard et résolu que soit acceptée l'offre de services de l'entreprise Vacuum Drummond Inc. pour le nettoyage de ponceaux à divers endroits. L'offre comprend les services d'un camion hydropression au taux horaire de 145 $ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-0416 **9.13 <u>OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR L'ANNÉE 2019</u>**

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés aux entreprises T.J. D'EAU et Déco-Fleurs pour le contrat d'entretien et d'aménagement paysager pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT les prix obtenus :

Soumissionnaire	Entretien et aménagement paysager (taxes en sus)
T.J. D'EAU	1 750 $
Déco-Fleurs	----

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier, appuyé par le conseiller Patrice Pinard et résolu que soit octroyé le contrat d'entretien et d'aménagement paysager pour l'année 2019 à l'entreprise T.J. D'EAU au montant de 1 750 $ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-0417 **9.14 <u>OCTROI D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN – CONCEPT RESPECT NATURE</u>**

CONSIDÉRANT QUE des aménagements paysagers sont situés aux entrées de la municipalité, en bordure du centre communautaire ainsi qu'au coin de la rue St-Léon et de la route 122 ;

CONSIDÉRANT QUE les aménagements ont été réalisés par monsieur Serge Fortier EPCC, consultant en environnement et paysages écologiques ;

CONSIDÉRANT QUE les aménagements nécessitent un entretien annuel particulier selon le concept Respect Nature ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite également installer en permanence au sein des aménagements paysagers en bordure du centre communautaire ainsi qu'au coin de la rue St-Léon et de la route 122 des dispositifs afin de faciliter les arrosages avec le minimum d'eau requis ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été demandée à monsieur Serge Fortier EPCC, consultant en environnement et paysages écologiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Steve Therion, appuyé par le conseiller Michel Bernier et résolu :

QUE soit accordé un premier contrat d'entretien pour l'année 2019 à monsieur Serge Fortier EPCC, consultant en environnement et paysages écologiques, pour les aménagements situés aux entrées de la municipalité, en bordure du centre communautaire ainsi qu'au coin de la rue St-Léon et de la route 122 au coût de 950 $ taxes en sus ;

QUE soit accordé un deuxième contrat à monsieur Serge Fortier pour la mise en place de 50 dispositifs d'arrosage au sein des aménagements paysagers en bordure du centre communautaire ainsi qu'au coin de la rue St-Léon et de la route 122 au coût de 300 $ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-0418 **9.15 <u>DEMANDE DE COMMANDITE – AGENDA DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE LA SAPINIÈRE</u>**

CONSIDÉRANT QU'une demande de commandite a été transmise par la direction de l'école La Sapinière en date du 28 février 2019 ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité à soutenir l'école primaire du village ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier, appuyé par le conseiller Patrice Pinard et résolu :

QUE soit acceptée la demande de commandite de l'école La Sapinière ;

QUE soit versée une contribution de 50 $ permettant une publicité d'un quart de page dans le cadre de l'élaboration des agendas 2019-2020 des élèves.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-0419 **9.16 <u>MONTANT AFFECTÉ À LA FÊTE DES BÉNÉVOLES</u>**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité organise annuellement une Fête des bénévoles dans le cadre de la semaine de l'action bénévole ;

CONSIDÉRANT QUE le bénévolat est un puissant moteur de création de richesses collectives ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite démontrer l'importance qu'elle accorde au travail des bénévoles de la collectivité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier, appuyé par le conseiller Steve Therion et résolu que soit affecté un montant de 1 700 $ pour l'organisation de la Fête des bénévoles qui se tiendra le 26 avril prochain

au centre communautaire. Le montant affecté absorbera les coûts de la soirée et le cachet des artistes invités.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-0420 **9.17 <u>PROJET SÉCURITÉ POUR LE PUBLIC – ACHAT DE 3 AFFICHEURS DE VITESSE RADAR</u>**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite améliorer la sécurité de ses citoyennes et de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite installer des afficheurs de vitesse radar sur le rang des Chalets, la rue St-Jean à l'approche de l'école primaire La Sapinière ainsi que sur la route du Portage à l'entrée du village compte tenu des excès de vitesse observés à ces endroits ;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été signé en date du 18 mars dans le cadre du programme Fonds de développement des territoires administré par la MRC d'Arthabaska à l'égard de ce projet ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce protocole, une aide financière atteignant 70 % des coûts totaux admissibles a été accordée pour la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés pour l'achat de 3 afficheurs de vitesse radar ;

CONSIDÉRANT les prix obtenus :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Signalisation Kalitec inc.	10 845 $
Trafic Innovation inc.	11 127 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier, appuyé par le conseiller Michel Bernier et résolu que soit retenue la soumission de l'entreprise Signalisation Kalitec inc., au coût de 10 845 $ taxes en sus, pour l'achat de 3 afficheurs de vitesse radar.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-0421 **9.18 <u>PROJET SÉCURITÉ POUR LE PUBLIC – ACHAT D'UN PANNEAU CLIGNOTANT D'ARRÊT OBLIGATOIRE</u>**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite améliorer la sécurité de ses citoyennes et de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire installer un panneau clignotant d'arrêt obligatoire sur le rang des Chalets au coin de la route du Développement et du 12e rang de la municipalité de Sainte-Séraphine compte tenu de la particularité de l'intersection ;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été signé en date du 18 mars dans le cadre du programme Fonds de développement des territoires administré par la MRC d'Arthabaska à l'égard de ce projet ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce protocole, une aide financière atteignant 70 % des coûts totaux admissibles a été accordée pour la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés pour l'achat d'un panneau clignotant d'arrêt obligatoire ;

CONSIDÉRANT les prix obtenus :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Signalisation Kalitec inc.	2 410.50 $
Trafic Innovation inc.	1 323.22 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard, appuyé par le conseiller Steve Therion et résolu que soit retenue la soumission de l'entreprise Trafic Innovation inc., au coût de 1 323.22 $ taxes en sus, pour l'achat d'un panneau clignotant d'arrêt obligatoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-0422 **9.19 PROJET SÉCURITÉ POUR LE PUBLIC – FOURNITURE ET INSTALLATION DE POTEAUX D'IDENTIFICATION DES ADRESSES CIVIQUES EN MILIEU RURAL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite améliorer la sécurité de ses citoyennes et de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil à prémunir les adresses civiques situées en milieu rural de poteaux d'identification compte tenu des difficultés des services d'urgence à repérer rapidement certaines adresses ;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été signé en date du 18 mars dans le cadre du programme Fonds de développement des territoires administré par la MRC d'Arthabaska à l'égard de ce projet ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce protocole, une aide financière atteignant 70 % des coûts totaux admissibles a été accordée pour la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été transmis en date du 12 mars 2019 pour la fourniture et l'installation de 780 poteaux d'identification ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 28 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT les prix soumis :

Soumissionnaire	Prix total (taxes en sus)
Enseignes A. Gagnon inc.	36 607.96 $
Enseignes Lavigne inc.	31 005 $
AXO Solution inc.	28 080 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier, appuyé par le conseiller Yanick Blier et résolu que soit octroyé le contrat pour la fourniture et l'installation de 780 poteaux d'identification des adresses civiques en milieu rural à l'entreprise AXO Solution inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 28 080 $ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-0423 **9.20 PROJET SÉCURITÉ POUR LE PUBLIC – ACHAT ET INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE NUMÉRIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite améliorer la sécurité de ses citoyennes et de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite installer une enseigne numérique sur la route 122 sur le devant du bureau municipal afin d'informer rapidement les citoyens lors de situations d'urgence, mais également afin de les renseigner sur les activités organisées et les services offerts sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été signé en date du 18 mars dans le cadre du programme Fonds de développement des territoires administré par la MRC d'Arthabaska à l'égard de ce projet ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce protocole, une aide financière atteignant 70 % des coûts totaux admissibles a été accordée pour la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QUE 4 soumissions et projets d'enseigne numérique avaient été transmis à la municipalité à l'automne dernier en vue de l'obtention d'estimations budgétaires pour la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QU'il est difficile de procéder par appel d'offres compte tenu des particularités de chaque projet soumis et du principe d'équité entre les soumissionnaires ;

CONSIDÉRANT la préférence des membres du Conseil relativement au projet et à la soumission présentés par l'entreprise AXO Solution inc. ;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle soumission a été demandée à l'entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis est identique à celui fourni l'an dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier, appuyé par le conseiller Patrice Pinard et résolu que soit acceptée la soumission de l'entreprise AXO Solution inc. pour l'achat et l'installation d'une enseigne numérique au coût de 16 950 $ taxes en sus. L'offre comprend également les coûts pour l'excavation et le branchement électrique par un maître électricien, la fourniture du logiciel de communication et la formation nécessaire ainsi que l'enlèvement de l'enseigne existante au coin de la rue du Parc et de la route 122.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-0424 **9.21 <u>ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR POUR LA CUISINE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE</u>**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite remplacer le réfrigérateur de la cuisine du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été signé en date du 18 mars dans le cadre du programme Fonds de développement des territoires administré par la MRC d'Arthabaska à l'égard de ce projet ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce protocole, une aide financière atteignant 70 % des coûts totaux admissibles a été accordée pour la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés pour l'achat, la livraison et la mise en place du réfrigérateur ;

CONSIDÉRANT les prix obtenus :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Doyon Després	3 335 $
Équipements de Restaurants de l'Est inc.	2 650 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier, appuyé par le conseiller Michel Bernier et résolu que soit retenue la soumission de l'entreprise Équipements de Restaurants de l'Est inc., au coût de 2 650 $ taxes en sus, pour l'achat, la livraison et la mise en place d'un réfrigérateur pour la cuisine du centre communautaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-0425

9.22 <u>COUVERTURE INTERNET ET CELLULAIRE DANS LA MRC D'ARTHABASKA – APPUI À SOGETEL INC. POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DANS LES MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES AU PROJET COLLECTIF DE FIBRE OPTIQUE DU TERRITOIRE</u>

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de la MRC d'Arthabaska ont exprimé la volonté que l'ensemble des résidences, des commerces, des industries, des entreprises touristiques et agricoles situés dans les parties rurales des municipalités puissent avoir accès à des services de télécommunications fiables et rapides ;

CONSIDÉRANT QU'un projet collectif de réseau de fibre optique était en réflexion dans la MRC d'Arthabaska depuis 2016 afin de trouver une solution pour améliorer les télécommunications sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE de récentes annonces gouvernementales, tant fédérales que provinciales, annonceraient des programmes d'aides financières destinés aux télécommunicateurs afin de déployer la fibre optique dans les municipalités rurales mal desservies ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sogetel inc. désirerait présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ces programmes afin de brancher les municipalités rurales de la MRC d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un réseau de fibre optique par Sogetel inc. permettrait une économie significative pour les municipalités en ayant accès à des services qui rencontreraient les exigences minimales établies par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton reconnaît que l'accès à des services de télécommunications fiables et rapides est un besoin essentiel de nos jours pour assurer le développement des municipalités rurales ;

CONSIDÉRANT QUE le projet aiderait également la région à attirer les familles et les entreprises à s'y établir et à bénéficier des mêmes services que ceux offerts dans les centres urbains ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard, appuyé par le conseiller Michel Bernier et résolu :

QUE la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton appuie la compagnie Sogetel inc. dans ses démarches pour obtenir de l'aide financière aux programmes gouvernementaux afin de déployer la fibre optique dans notre municipalité ainsi que dans les autres municipalités de la MRC d'Arthabaska, tel que prévu initialement dans le projet collectif ;

QUE la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton demande respectueusement aux autorités concernées d'acquiescer à la demande de subvention adressée par Sogetel ;

QUE l'appui de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton soit toutefois conditionnel à ce que Sogetel inc. s'engage à desservir 100 % du territoire de notre municipalité ainsi que celui de la municipalité voisine de Sainte-Séraphine.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance. La période de questions débute à 20 h 19 et se termine à 20 h 34.

Monsieur Émile Désilets suggère l'installation de panneaux clignotants d'arrêt obligatoire à l'intersection du rang des Chalets, de la rue Saint-Jean et de la route Warwick.

Monsieur Serge Skelling questionne sur la localisation prévue de l'afficheur de vitesse radar sur le rang des Chalets.

Monsieur Paul-Émile Lupien interroge sur la légalité des remorques agricoles circulant sur les voies publiques.

Monsieur Thomy Mondoux demande une intervention du ministère des Transports relativement au puisard situé en face du 10 route 122.

12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20 h 34.

Président	Secrétaire,
_____	_____
Simon Boucher, maire	Matthieu Levasseur, secrétaire-trésorier

Je, Simon Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec et renonce à mon droit de veto.

_____

Simon Boucher